

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 26.06.2025

Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2025-03-06 - INTERCOMMUNALITE (5.7) – MODIFICATION STATUTS –
COMPETENCE OPTIONNELLE « POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE »**

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 JUIN 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGALTY JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGALTY Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

L'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie » est actuellement défini comme suit :

Elaboration et révision d'un PLH, conduite d'opérations telles que OPAH ou tout autre dispositif s'y substituant,

Logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, études générales ou thématiques diverses portant sur le logement social, participation à la conférence intercommunale du logement, soutien financier à la construction de logements sociaux (subventions sur critères sociaux, économiques, environnementaux et techniques sous réserve de validation préalable du projet par la communauté de communes), garantie aux emprunts pour la réalisation de nouveaux logements sociaux, soutien financier aux actions d'accompagnement de la politique du logement et notamment les aides conditionnées et la lutte contre l'habitat indigne.

L'OPAH menée par la collectivité au titre de sa compétence habitat ne comprend pas à ce jour l'aide aux particuliers qui effectuent des ravalements de façades, hormis pour l'opération « Couleurs de quartier » à Toul au titre de l'OPAH RU.

Au regard des différents dispositifs de soutien existants liés à l'amélioration de l'habitat, il est proposé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », afin de permettre l'intervention de la CC2T sur les opérations de ravalements de façades.

Ainsi, la CC2T deviendrait compétente pour l'octroi d'aides aux particuliers portant sur des ravalements de façades en soutien et complément des subventions octroyées par une commune.

La CC2T abonderait l'aide versée par les communes aux particuliers, ce qui permettrait à ces derniers d'améliorer le plan de financement de leurs travaux et constituerait un encouragement aux opérations de ravalements de façades dont l'impact pour le cadre de vie est non négligeable.

Considérant que la modification de l'intérêt communautaire d'une compétence optionnelle nécessite un vote favorable de l'assemblée à la majorité des deux tiers, sans consultation des communes membres conformément aux dispositions de l'article L5214-16 du CGCT,

Vu les articles L5211-41-3 et L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-06-11 validant la détermination de l'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » de la CC2T,

Vu les statuts de la communauté de communes Terres Toulaises adoptés par délibération communautaire du 05 octobre 2023,

Vu l'avis de la commission Urbanisme et Habitat du 13 mai 2025,

Vu l'avis du bureau communautaire du 22 mai 2025,

Vu l'avis de la commission des Maires du 12 juin 2025,

Considérant que la modification de l'intérêt communautaire est subordonnée au vote favorable de l'assemblée à la majorité des deux tiers de ses membres, sans consultation des communes membres conformément aux dispositions de l'article L5214-16 IV du CGCT,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Valider la nouvelle rédaction de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie » ainsi qu'il suit :**
 - *Elaboration et révision d'un PLH, conduite d'opérations telles que OPAH ou tout autre dispositif s'y substituant, octroi d'aides aux particuliers portant sur des ravalements de façades en complément des subventions octroyées par la commune.*
 - *Logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées : mise en place d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs, études générales ou thématiques diverses portant sur le logement social, participation à la conférence intercommunale du logement, soutien financier à la construction de logements sociaux (subventions sur critères sociaux, économiques, environnementaux et techniques sous réserve de validation préalable du projet par la communauté de communes), garantie aux emprunts pour la réalisation de nouveaux logements sociaux, soutien financier aux actions d'accompagnement de la politique du logement et notamment les aides conditionnées et la lutte contre l'habitat indigne.*

- **Autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX